

Délibération du bureau communautaire

N°01- BC08.09.15

L'an deux mille quinze, le 8 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 2 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarnec, Bernard Nizan, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Bruno Servel et Stéphane Le Coz, membres

Etait absent : Hervé Guillemin, membre.

Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par délégation du conseil communautaire, il appartient au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le bureau communautaire lors de sa séance du 16 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

☞ **de modifier, le tableau des effectifs, comme suit :**


Emploi à créer	Grade	Temps de travail	Nbre de postes	Date
Pôle ressources				
Assistante marchés publics & finances	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TC	1	01/09/2015

☞ **d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,**

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**


Communauté

Délibération du bureau communautaire

N°02- BC08.09.15

L'an deux mille quinze, le 8 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 2 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarnec, Bernard Nizan, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Bruno Servel et Stéphane Le Coz, membres

Etait absent : Hervé Guillemin, membre.

Gens du voyage 2015 – Bilan financier & indemnisation

Le 19 juillet 2015, une mission évangélique composée de 108 caravanes soit environ 400 voyageurs s'est installée sur le site de l'hippodrome de Kernivinen à Noyal-Pontivy.

Les évangélistes ont investi le site en forçant le portail d'entrée. La commune de Pontivy, propriétaire du terrain, a elle-même été informée par le président de la Société des courses hippiques de Pontivy, gestionnaire du site. D'autres tiers concernés par cette arrivée ont également été informés :

- Monsieur Michel UZENOT, agriculteur exploitant du terrain investi
- Monsieur Louis GAULTIER, Président du Ball Trap club pontivyen occupant un bâtiment situé sur le site de l'hippodrome, non loin des caravanes.

Afin d'organiser cette arrivée, et après concertation avec les communes concernées et les services de la Sous Préfecture et de la Gendarmerie de Pontivy, il a été convenu d'autoriser le stationnement de ces caravanes sur le site de l'hippodrome de Noyal Pontivy du 19 au 26 juillet 2015. Pour ce faire, une convention tripartite a été signée (Commune de Pontivy en tant que propriétaire du terrain, Pontivy Communauté en tant qu'autorité compétente en matière de gestion d'aires d'accueil des gens du voyage et Adrien DEBARD, représentant des voyageurs).

Les termes de cette convention autorisaient le stationnement des voyageurs moyennant une redevance d'occupation des lieux de 1000 € TTC pour frais de fourniture d'eau et pour la collecte des ordures ménagères.

Lors du départ des voyageurs, 500 € TTC ont été remis à Pontivy Communauté. Les voyageurs indiquent avoir réglé la somme de 494 € TTC directement à EDF pour le compteur installé pour l'occasion.

L'état des lieux de sortie a fait apparaître un certain nombre de dégâts. Les parties lésées sollicitent Pontivy Communauté pour le remboursement des frais engagés pour la remise en état des lieux et autres dommages consécutifs. Les sommes réclamées sont détaillées dans le tableau suivant :

	Date de la réclamation	Objet des dommages	Montant des dommages TTC
M. Louis GAULTIER du BALL TRAP CLUB PONTIVYEN de Pontivy (56)	28/07/2015	Cibles	*799.20 €
		Batterie alimentant les machines	110.00 €
		Bras de lanceur	147.00 €
		Vol de courant	*** 450.00 €
			1 506.20 €
M. Michel UZENOT (agriculteur exploitant) – GAEC de Kernoal de Noyal-Pontivy (56)	03/08/2015	Remise en état du terrain	*2 186.00 €
		Réensemencement	*1 481.15 €
	26/08/2015	Perte de fourrage	**1 650.00 €
			5 317.15 €
M. André RENAUD de la Société des courses hippiques de Noyal- Pontivy (56)	26/08/2015	Colliers	*147.71 €
		Fourniture et livraison de terre végétale et de sable	*1 628.16 €
		Remise en état de la piste d'hippodrome	*4 152.00€
		Remise en état portail et remplacement roue	*663.60 €
			6 591.47 €
TOTAL DES DOMMAGES EVALUES			13 414.82 €

*Devis présentés

** Barème Chambre d'agriculture

*** S'agissant du vol de courant, le montant est pris en charge sur la base de la déclaration transmise.

Ceci exposé, le bureau communautaire, après en avoir délibéré (7 abstentions), décide :

☞ de prendre en charge l'ensemble des dépenses détaillées ci-dessus, étant précisé que le paiement s'effectuera, après vérification, et sur présentation des factures justificatives ;

☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT



Délibération du bureau communautaire

N°03- BC08.09.15

L'an deux mille quinze, le 8 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 2 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarrec, Bernard Nizan, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Bruno Servel et Stéphane Le Coz, membres

Etait absent : Hervé Guillemin, membre.

Assainissement collectif

Acquisition d'une emprise foncière, commune de Guern

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées de la commune de Guern, il a été nécessaire, pour le secteur de Pradigo, d'installer un nouveau poste de relevage, sur une emprise foncière, propriété privée appartenant à Monsieur Edmond LE BOUEDEC.

Il convient désormais de régulariser la situation foncière.

Ceci exposé, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

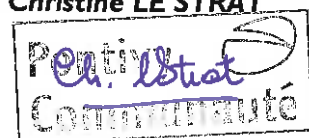
☞ d'acquérir auprès de Monsieur Edmond LE BOUEDEC une emprise foncière d'une superficie de 36 m² à extraire de la parcelle cadastrée ZX n°7 sur la commune de Guern au prix de 100 € ;

☞ de prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition ;

☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT



Délibération du bureau communautaire

N°04- BC08.09.15

L'an deux mille quinze, le 8 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 2 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarneç, Bernard Nizan, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient excusés : Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Bruno Servel et Stéphane Le Coz, membres

Etait absent : Hervé Guillemin, membre.

Collecte sélective des lampes usagées - Convention avec la société OCAD3E

Depuis décembre 2007 (*délibération du 20 novembre 2007*) Pontivy Communauté a mis en place la collecte sélective des lampes usagées dans les déchèteries et a contractualisé avec l'organisme coordonnateur : OCAD3E.

En effet, les lampes sont des équipements électriques particuliers :

- Elles sont utilisées partout et par tous (collectivités locales, professionnels, ménages et assimilés, ...);
- Ce sont des déchets fragiles qui ne peuvent pas être collectés en mélange avec les autres DEEE ;
- Leur faible consommation électrique et leur durée de vie en font des produits écologiquement vertueux dont les Pouvoirs Publics encouragent activement l'utilisation.

Cette convention a pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des lampes usagées.

OCAD3E :

- Assure l'enlèvement et le recyclage des lampes usagées collectées séparément par les collectivités locales, indépendamment du statut de leur utilisateur ;
- Participe au financement de la communication mise en œuvre par les collectivités locales ;
- Finance partiellement l'éventuelle création d'un local DMS nécessaire au stockage des lampes.


OCAD3E a fait l'objet d'un nouvel arrêté d'agrément, signé le 24 décembre 2014.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'écologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipé au 31 décembre 2014 la convention « Lampes » qui nous lie et sollicite la signature d'une nouvelle convention dont la durée coïncide avec celle du nouvel agrément (1/1/2015 – 31/12/2020).

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la nouvelle convention relative à la collecte sélective des lampes usagées avec la société OCAD3E, ainsi que tous les documents relatifs à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente

Christine LE STRAT

Pontivy Communauté